

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 V 11 Vœu relatif aux zones piétonnes le dimanche.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu déposé par MM. Eric HÉLARD, Yves POZZO di BORGO, M^{mes} Fadila MEHAL, Olga JOHNSON, Anne TACHÈNE, Maud GATEL, Édith GALLOIS, MM. François HAAB, Yann WEHRLING, M^{me} Marielle de SARNEZ et les membres du groupe UDI-MoDem, relatif à la création de zones piétonnes le dimanche ;

Considérant que la marche constitue le principal mode de déplacement à Paris ;

Considérant que dans sa feuille de route confiée à Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire en charge des transports, des déplacements, de la voirie et de l'espace public, la Maire de Paris a souhaité que soit mise en œuvre une politique d'apaisement des espaces circulés dans le cadre d'une participation citoyenne élargie, en lien avec les mairies d'arrondissements : extension des zones 30, création de nouvelles zones piétonnes et création d'opérations Paris Respire ;

Considérant que la mise en œuvre de cette politique d'apaisement de l'espace public se traduit, d'une part, par un aménagement pérenne de l'espace public au profit des piétons et des autres modes de déplacements doux et actifs, tel que l'aménagement de certaines places parisiennes et la piétonisation de rues, et d'autre part, par la mise en place d'opérations ponctuelles de ré-appropriation de l'espace public, telles que les opérations Paris Respire et la Journée sans voiture ;

Considérant que la concertation sur le réaménagement de 7 places parisiennes (de la Nation, de la Bastille, des Fêtes, du Panthéon, d'Italie, Gambetta, de la Madeleine) a été lancée en juin 2015 ;

Considérant que le plan anti-pollution parisien, voté en février 2015, prévoit la création sur le territoire parisien, d'une ou plusieurs zones à trafic limité (ZTL) où ne pourront circuler, outre les cyclistes, que les riverains et les transports en commun ainsi que les professionnels nécessitant d'y accéder ;

Considérant que la Mairie de Paris a fait le choix de relancer la Commission Extra Municipale des Déplacements dont l'intitulé a été complété par la notion de Partage de l'Espace Public (CEMD-PEP), commission qui s'est réunie pour la première fois depuis 2008, le mois dernier ;

Considérant que, dans le cadre de cette première CEMD-PEP, a été lancée la démarche de co-élaboration, avec l'ensemble des acteurs concernés, d'un Plan Piéton pour Paris qui sera présenté à l'automne 2016 au Conseil de Paris, et qui vise à mieux distribuer l'espace public en faveur des piétons et à donner une juste place, plus agréable et plus sécurisée, à la marche ;

Considérant que lors du vote du budget participatif 2015, la proposition Paris aux piétons dont l'objectif est de mettre en place des axes agréables et sécurisés est arrivée en deuxième position ;

Considérant que la définition des aménagements d'axes piétons découlant du budget participatif a été intégrée à la démarche de co-élaboration du Plan Piéton, qui doit être notamment concertée avec les arrondissements concernés ;

Considérant que, face au succès des opérations Paris Respire qui, depuis 2004, offrent chaque dimanche et jour férié aux promeneurs, piétons ou cyclistes, une douzaine de périmètres de voies fermées à la circulation, la Ville de Paris a d'ores et déjà prévu d'étendre ce dispositif, en premier lieu dans les arrondissements qui en sont aujourd'hui dépourvus ;

Considérant que, face au succès, unanimement salué par les Parisien-ne-s, les Francilien-ne-s et les touristes, de la Journée sans voiture qui s'est déroulée le 27 septembre 2015, l'objectif de la 2^{ème} édition est d'étendre le périmètre ;

Considérant qu'à l'occasion de ses vœux aux élu-e-s parisien-ne-s, la Maire de Paris a par ailleurs annoncé vouloir rendre piétonne l'avenue des Champs-Élysées, un dimanche par mois à compter du printemps 2016 ;

Considérant que les échanges avec la Préfecture de Police pour définir les modalités d'organisation de la prochaine Journée sans voiture et de la piétonisation des Champs-Élysées sont d'ores et déjà en cours ;

Considérant que la Ville de Paris concerte également avec la Préfecture de Police afin de mettre en place l'opération La rue aux enfants dont l'objectif est de permettre la piétonisation pérenne ou ponctuelle de voies ou portions de voies afin d'en faire des terrains de jeux pour les enfants ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- soit instaurée, dès le 1^{er} mai 2016, la piétonisation mensuelle des Champs-Élysées, en privilégiant le 1^{er} dimanche de chaque mois, jour de gratuité des musées,
- la Ville de Paris poursuive les discussions avec la Préfecture de Police afin que la deuxième édition de la Journée sans voiture, le dimanche 25 septembre 2016, soit organisée sur un périmètre élargi à tout Paris,

- la concertation relative à la création de 9 nouveaux périmètres d'opérations Paris Respire, en privilégiant les arrondissements volontaires qui n'en sont pas pourvus, soit poursuivie avec la Préfecture de Police et les mairies d'arrondissement concernées en vue d'une mise en place à l'été 2016,
- la consultation des mairies d'arrondissement soit engagée afin que les premières zones à trafic limité soient instituées à brève échéance,
- la concertation avec la Préfecture de Police soit poursuivie afin que des opérations La rue aux enfants puissent être mises en œuvre dans les arrondissements volontaires,
- le Plan Piéton prévoit la réalisation d'itinéraires propices à la marche, reliant notamment les espaces verts et facilitant l'accès aux bois : piétonisations, voies à priorité piétonne, aménagements et mobiliers d'assises, réduction du volume et de la vitesse de circulation, expérimentations sur ces itinéraires de transformation de places de stationnement pour d'autres usages, végétalisation ...